

COMMUNIQUE DE PRESSE

INTERPRETES EN MEDECINE :

Les médecins libéraux des Pays de la Loire étendent le service à toutes les spécialités !

L'accès aux soins pour tous et de meilleures conditions d'exercice de la médecine libérale : L'union régionale des médecins libéraux des Pays de la Loire (URML) met à disposition des médecins libéraux un service d'interprétariat à destination des patients non francophones (hors Permanence des Soins) sur l'ensemble des Pays de la Loire.

Depuis 2017, l'URML, avec le cofinancement de l'ARS des Pays de la Loire, a mis à disposition des médecins généralistes un service d'interprétariat pour aider à prendre en charge des patients non francophones.

L'évaluation de cette action a fait l'objet de thèses de médecine générale. A ce jour, 190 médecins généralistes ont adhéré au dispositif depuis février 2018, et 653 consultations ont pu bénéficier de l'aide d'un interprète. Devant le succès, l'URML a obtenu des financements de l'ARS **pour étendre le service à toutes les spécialités.**



L'URML Pays de la Loire vous propose un service d'interprétariat (patients non francophones) en médecine libérale (hors Permanence des Soins).



Un service d'interprétariat gratuit : les médecins libéraux des Pays de la Loire peuvent avoir accès à un interprète soit :

- ✚ par téléphone en quelques minutes, sur l'ensemble de la région
- ✚ au cabinet (agglomérations d'Angers et Nantes) pour des consultations longues et programmées.

L'URML a sollicité des associations d'interprètes agréées, signataires d'une Charte Qualité (ASAMLA, APTIRA, ISM).

Dr Louis-Marie Raimbault, responsable de la commission

Contact Presse : Karine RETIERE – contact@urml-paysdelaloire.org - 02 51 82 23 01

A propos de l'URML des Pays de la Loire

L'URML représente les 5700 médecins libéraux des Pays de la Loire. Son programme 2018-2020 :

- Améliorer l'articulation entre médecins généralistes et autres spécialistes de second recours (réunion de coordination, protocoles, télé-expertise, consultations avancées...)
- Faciliter le lien entre médecins installés et jeunes médecins, les collaborations, les installations (Conseils individuels, organisation de rencontres « RDV privés » ...)
- Faciliter l'exercice (outils d'aide à la cotation des actes, accès à un interprète, soutien juridique, soutien psychologiques, soutien aux organisations innovantes...)
- Proposer de nouvelles organisations en soins primaires (équipes de soins primaires, communautés professionnelles territoriales de santé)

[En savoir plus...](#)